

Déchets alimentaires : les bornes de collecte déployées à l'échelle de la Métropole, depuis mai 2025

Suite aux expérimentations menées avec succès à Blagnac (2023), puis à Aigrefeuille, Saint-Orens-de-Gameville et dans le quartier Soupetard à Toulouse (2024), Toulouse Métropole étend ce nouveau mode de collecte des déchets alimentaires à l'ensemble de son territoire.



Où trouver les bornes et à partir de quand ?

Depuis mai 2025, des bornes de collecte de déchets alimentaires sont progressivement installées sur l'espace public dans les communes de la Métropole, sur des emplacements identifiés. Ce déploiement se poursuivra en 2026 aux abords des immeubles et habitats collectifs. Il résulte d'une obligation mise en place par la loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGECL).

Les déchets alimentaires, c'est quoi ?

Ils sont issus de restes de cuisine et restes de repas (épluchures, coquilles d'œuf, os, arêtes de poisson, marc de café, etc.), ainsi que des produits alimentaires périmés (sans emballage).

Pourquoi trier et collecter les déchets alimentaires ?

En les déposant dans une borne, vous leur permettez d'être stockés temporairement, puis collectés et transportés vers des installations de traitement où ils seront transformés. Ainsi traités, ils sont transformés en ressources (compost et engrais naturel) et ont vocation à nourrir et enrichir nos sols au bénéfice des agriculteurs locaux.

Quel matériel sera fourni aux usagers ?

Les médiateurs déchets de la collectivité viendront à votre rencontre, afin de vous accompagner dans l'appropriation de ce nouveau geste de tri. Ils vous remettront un contenant fermé (appelé « bioseau »), afin de faciliter le stockage de vos déchets alimentaires à la maison et leur transport jusqu'à la borne de collecte. Un document présentant les consignes de tri et la localisation des bornes sera également fourni.



FLASHEZ-MOI
pour retrouver toutes
les infos sur la collecte
des déchets alimentaires

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole